



MÉMOIRE

DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET ÉNERGIE SAGUENAY

PRÉSENTÉ PAR :

Promotion Saguenay

*La société de développement
économique de Saguenay*

OCTOBRE 2020

Contact :

Patrick Bérubé, directeur général
Promotion Saguenay
295, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1S7
418 698-3157 poste 6125

Table des matières

1. Sommaire	2
2. Présentation de Promotion Saguenay	5
3. Vision et perspective de notre intervention devant le BAPE	5
4. Situation socioéconomique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	5
5. Le projet Énergie Saguenay : résumé de notre implication et vision stratégique.....	7
6. Le projet Énergie Saguenay : dimension économique	8
7. Le projet Énergie Saguenay : dimension sociale.....	9
8. Le projet Énergie Saguenay : dimension environnementale	10
9. Conclusion.....	13
10. Références.....	14

1. Sommaire

POSITION

Promotion Saguenay appuie le projet Énergie Saguenay et considère qu'il est déterminant pour le développement économique et social du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Dans l'ensemble, Promotion Saguenay juge l'étude d'impact adéquatement réalisée. Nous sommes d'avis que le promoteur a été proactif en mettant en place trois (3) comités et en tenant des présentations publiques pour les citoyens. Le promoteur a démontré son ouverture en modifiant son projet à partir des commentaires reçus.

La situation démographique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est très préoccupante puisque sa population ne devrait croître que de 0,1 % de 2016 à 2021, comparativement à 4,2 % pour les autres régions manufacturières du Québec. À partir de 2021, la population sera en déclin comparativement à une augmentation pour l'ensemble du Québec (MEI).

La forte présence de l'industrie de l'aluminium et de l'industrie forestière a un impact majeur sur l'économie régionale et sa population. Lorsque le prix de l'aluminium chute et que la demande des produits forestiers diminue, ce sont des investissements qui ne se réalisent pas, des usines qui tournent au ralenti, et ce, lorsqu'elles ne cessent pas définitivement leurs activités (2004 usine Port-Alfred 640 emplois, 2008 Uniboard Canada MDF 80 emplois, 2012 Novelis 157 emplois, 2015 usine Graphic Packaging 140 emplois). Cette situation se traduit par d'importantes pertes d'emplois, puisqu'un emploi dans le secteur industriel contribue à la création et au maintien d'environ trois (3) emplois dans le secteur des services. L'implantation d'une usine dans un nouveau secteur d'activité permettrait de créer de nouveaux emplois à forte rémunération et de développer une nouvelle filière industrielle.

Les retombées du projet en termes d'investissements, de recettes gouvernementales et de création d'emplois dynamiseront le marché du travail et l'économie régionale, ainsi que celle du Québec, tant lors de la phase de construction que celle de l'exploitation. Des impacts positifs sur les entreprises régionales et la main-d'œuvre se feront sentir et ce projet pourrait permettre de réduire les impacts négatifs liés à un déclin économique dans d'autres secteurs d'activités. Le projet, étant situé dans la Zone industrialoportuaire en périphérie des aires densément peuplées, a donc très peu d'impacts sur les résidents.

L'avenir économique de la région dépend également de la préservation de l'environnement. Selon le promoteur, le projet Énergie Saguenay aura des répercussions limitées sur l'environnement visuel et sonore. L'usine de GNL Québec, en comparaison des autres usines de liquéfaction dans le monde, sera la plus performante en matière de lutte aux changements climatiques et le promoteur vise à compenser ses émissions (carboneutre).

L'adoption de nouvelles mesures de navigation pourra permettre d'atténuer les risques pour les cétacés. Certes, ce projet n'est pas sans conséquence. Toutefois, le promoteur propose des mesures pour limiter ses impacts sur l'environnement.

Le projet d'usine de liquéfaction est localisé dans un secteur périphérique et isolé des principales zones touristiques de la région. Saguenay est une destination touristique reconnue pour ses atouts naturels, mais également pour sa diversité commerciale et son développement industriel. Une cohabitation entre le développement touristique et industriel est déjà présente sur l'ensemble du territoire. Compte tenu de cette réalité, nous ne croyons pas que les dépenses générées par les visiteurs seraient impactées négativement si une usine de liquéfaction était construite.

Au final, en tenant compte des inconvénients et des avantages liés au projet, nous sommes en faveur de sa réalisation, mais demandons que les mesures de réduction des impacts soient mises en place par le promoteur. De plus, nous demandons la mise sur pied d'un comité de suivi environnemental et économique tout au long de la durée de vie du projet. Ledit comité devra s'assurer de la mise en place des mesures d'atténuation/mitigation prévues dans l'étude d'impact, plus particulièrement celles sur la navigation maritime, les cétacés et la carboneutralité. Aussi, ledit comité devra s'assurer que des entreprises indépendantes de GNL Québec puissent acheter du GNL et avoir accès aux quais terrestre et maritime ainsi qu'au rejet de chaleur et au CO₂.

MESURES DEMANDÉES

Voici la liste des principales mesures que nous souhaitons voir intégrer dans le projet de manière formelle, comme conditions à sa réalisation. Elle n'est pas exclusive et énonce, de notre point de vue, nos demandes.

- La création d'un comité permanent de suivi environnemental et économique formé d'acteurs du milieu qui veillera à la conformité des engagements environnementaux, sociaux et économiques;
- Que GNL Québec signe une entente de collaboration avec le Comité de maximisation (CMAX) régional et fixe une cible (%) de retombées économiques régionales avec une description des moyens pour l'atteindre;
- Que GNL Québec, à l'étape de l'ingénierie et lors de la construction de l'usine, mette en place un système de récupération de chaleur pour que cette énergie soit mise à la disposition d'autres projets et devienne un avantage dans nos efforts de prospection;
- Que GNL Québec, à l'étape de l'ingénierie et lors de la construction de l'usine, mette en place un système de récupération du CO₂ pour que le gaz capté soit mis à la disposition d'autres projets et devienne un avantage dans nos efforts de prospection;

- Que l'usine Énergie Saguenay soit carboneutre;
- Que les méthaniers affrétés par GNL Québec adaptent leur navigation en fonction des résultats des études sur les mammifères marins commandées par le gouvernement provincial et/ou le gouvernement fédéral;
- Que GNL Québec, à l'étape de l'ingénierie et lors de la construction de l'usine, installe un quai de chargement terrestre pour le remplissage des ISO conteneurs sur camion et que le promoteur accepte de vendre du GNL à des distributeurs indépendants;
- Que GNL Québec, à l'étape de l'ingénierie et lors de la construction du quai, installe les équipements nécessaires pour approvisionner les bateaux de distributeurs indépendants qui souhaitent alimenter les communautés nordiques en GNL;
- Que le siège social de GNL Québec soit situé à Saguenay;
- Que GNL Québec crée un fonds dont le montant demeure à déterminer et que celui-ci soit administré par un comité indépendant. Ledit fonds servira à financer des travaux de recherche sur les cétacés du Saguenay, des travaux de recherche en énergie renouvelable et des projets d'entreprises de production d'énergie renouvelable;
- Qu'Énergie Saguenay mette en place et finance un comité formé de représentants de Promotion Saguenay et de la Ville de Saguenay pour trouver des solutions au transport des milliers de travailleurs sur le chantier.

2. Présentation de Promotion Saguenay

Promotion Saguenay est la société de développement économique de la Ville de Saguenay. Ses 14 administrateurs proviennent de divers secteurs d'activité économique. La société de développement économique exerce des activités de développement industriel, commercial, touristique et aéroportuaire. Sa mission est de contribuer au développement économique de Saguenay en mobilisant et en accompagnant les entrepreneurs et les intervenants sur son territoire. Aussi, la société contribue à la promotion de la destination Saguenay et vise la diversification de l'offre touristique, événementielle et culturelle. Il est important de noter que Promotion Saguenay est directement impliquée dans le développement de la Zone industrialoportuaire, la gestion de l'Aéroport régional Saguenay-Bagotville, ainsi que dans le développement et l'accueil des croisières internationales et touristiques. Pour plus d'information, nous vous invitons à visiter le site www.promotion.saguenay.ca.

3. Vision et perspective de notre intervention devant le BAPE

Tout d'abord, nous souhaitons remercier les commissaires pour leur considération. Ce n'est pas chose aisée que de trouver l'équilibre dans des projets de grande envergure et sommes d'avis que leur travail permettra d'établir les meilleures recommandations. Dans le cadre du présent projet, nous sommes directement interpellés, puisque le projet est situé sur le territoire de Saguenay et est en lien avec notre mission.

Très souvent les projets industriels sont le théâtre d'un affrontement entre tenants de positions très ciblées. Promotion Saguenay souhaite aborder la question en respect de la vision du développement durable du rapport Bruntland (CMED 1987) et de la définition du gouvernement du Québec, c'est-à-dire un équilibre entre les dimensions sociale, environnementale et économique permettant un développement qui comble les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures (Québec 2006).

En conséquence, notre prise de position se veut nuancée et vise l'équilibre entre les différents aspects du projet. Nous invitons tous les autres acteurs à aborder le débat dans le même esprit. Ultimement, c'est la société québécoise tout entière qui en sortira gagnante.

4. Situation socioéconomique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La Ville de Saguenay est la principale agglomération du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec une population de 146 797 par rapport à une population de 277 796 pour l'ensemble de la région (ISQ 2019). Les deux principaux enjeux de population du Saguenay sont la perspective d'une baisse démographique à partir de 2021 et un vieillissement de sa population beaucoup plus important que la moyenne québécoise. Cette perspective n'est pas rassurante considérant le faible taux de natalité et le peu d'immigrants qui s'établissent dans la région. Il est essentiel de rappeler que plusieurs municipalités régionales sont affectées de façon plus importante par la diminution de leur population

et que leur dépeuplement se fait au profit des grandes villes. Le résultat de cette situation fait en sorte que le bilan migratoire négatif est en grande partie attribué à l'exode des jeunes vers les grands centres.

À cela s'ajoute le vieillissement de la population. L'âge médian au Saguenay–Lac-Saint-Jean est de 46,7 ans (2019) comparativement à 42,6 pour l'ensemble du Québec. Les 55 ans et plus étant plus nombreux et les moins de 25 ans moins nombreux que la moyenne québécoise (ISQ 2019). Le début de la retraite des *baby-boomers* a déjà pour effet de modifier les besoins en services et le marché du travail. Face au vieillissement de la population, certains services vont devenir difficiles à maintenir et nous connaissons une demande croissante en termes de services de santé. On peut aussi prévoir un fort ralentissement de la construction résidentielle dû à une diminution de la population.

Malgré ce profil démographique, la ville peut compter sur des atouts structurels, dont des établissements d'enseignement postsecondaires. Ceux-ci ont adopté des programmes pour contrer le décrochage scolaire, ce qui a permis d'augmenter le taux de diplomation. Saguenay compte aussi sur des infrastructures de premier plan, notamment un aéroport régional doté des équipements les plus sophistiqués au Canada, des installations portuaires en opération douze (12) mois par année et des connexions routières/ferroviaires reliées au réseau nord-américain. Sur le plan des emplois, on remarque une proportion plus élevée d'emplois de métier et en services par rapport au reste du Québec. Cette situation est due, en partie, à une base industrielle importante ainsi qu'un rôle régional central en matière de services. Par contre, les salaires sont légèrement plus bas que la moyenne québécoise, mais les emplois liés aux activités industrielles offrent une rémunération plus élevée que celle d'autres secteurs.

Au plan économique, on estime qu'il y a plus de 69 000 emplois répartis dans 4 178 organisations sur le territoire de la ville (Ville de Saguenay 2020-27). Le commerce de détail, le transport, l'hébergement, la restauration et les services privés connexes occupent la place principale. Le nombre d'entreprises dans le secteur de la construction est relativement plus élevé que dans le reste du Québec. L'économie régionale est encore liée très étroitement au secteur de l'aluminium et à celui de l'industrie forestière. Depuis les années 1990, le nombre d'emplois relié à ces deux industries a diminué d'année en année, et ce, même avec une augmentation de la production d'aluminium. La structure industrielle de l'économie régionale est telle que les périodes de croissance économique sont intimement liées aux investissements de ces deux secteurs industriels. La diversification de notre économie permettrait de réduire les impacts liés aux investissements des industries traditionnelles tout en créant des emplois dans un nouveau secteur d'activité.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean les entreprises de plus de 100 employés représentent 2 % du total des entreprises, mais comptent pour 38 % des emplois (Ville de Saguenay 2020-36). Cette forte concentration d'emplois reliée aux deux secteurs industriels traditionnels est un élément déterminant dans nos efforts pour attirer des entreprises œuvrant dans d'autres secteurs d'activités. Bien qu'avant la crise de la COVID-19 le Saguenay–Lac-Saint-Jean connaissait une rareté de main-d'œuvre,

actuellement la réalité est tout autre. Notre région présente l'un des taux de chômage le plus élevé au Québec. Il a atteint 16,1 % en mai soit un bond de 9,9 % depuis février. Au total, 19 000 emplois ont été perdus dans la région depuis le début des crises sanitaire et économique. Il est donc vital de mettre des mesures en place pour diminuer le taux de chômage avant qu'il n'engendre des problèmes sociaux.

Une étude de Desjardins « *Survol et prévisions économiques* » publiée en mars 2019, faisait état que la croissance économique pourrait être revue à la hausse si les projets de Métaux BlackRock, Ariane Phosphate et Énergie Saguenay se concrétisaient. C'est dans ce contexte que nous travaillons à la mise en œuvre de grands projets qui représentent des investissements de près de 15 milliards de dollars et la création de 1 000 nouveaux emplois directs. Les gouvernements ont investi des sommes importantes dans les infrastructures régionales, notamment portuaires et ferroviaires, afin de faciliter l'implantation de grands projets. Le développement de la Zone industrialo-portuaire est au cœur de cette stratégie de développement et l'usine de liquéfaction rencontre nos objectifs de diversification économique et de création d'emplois de qualité.

5. Le projet Énergie Saguenay : résumé de notre implication et vision stratégique

Considérant ce contexte et le fait que notre organisation contribue à la mise en place et au développement de la Zone industrialo-portuaire depuis plusieurs années, il est justifié que Promotion Saguenay s'implique dans la réalisation du projet Énergie Saguenay. Notre intérêt pour la construction d'une usine de liquéfaction sur le territoire est en lien direct avec nos objectifs de développement économique. Par ailleurs, pour nous permettre d'avoir une meilleure idée de l'industrie gazière et une vision plus objective du projet de GNL Québec, nous avons participé à des colloques sur l'industrie gazière et visité des usines de liquéfaction. Notre participation nous a permis de rencontrer d'autres acteurs de l'industrie et d'obtenir de l'information indépendante de celle du promoteur.

Dans une économie mondialisée du 21^e siècle, les grandes industries du Saguenay–Lac-Saint-Jean doivent se distinguer. L'une des façons d'y arriver a été de développer des produits à valeur ajoutée et à faible empreinte carbone. L'industrie de l'aluminium mise sur un aluminium produit à partir d'hydroélectricité ainsi que sur le développement d'une technologie de production à très faible empreinte carbone (technologie ELYSIS). L'industrie forestière n'est pas en reste, puisqu'elle a adopté de nouvelles pratiques de récolte et développé de nouveaux produits tout en valorisant davantage l'ensemble des composantes de l'arbre. Dans cet esprit, nous croyons qu'Énergie Saguenay s'inscrit dans ce mouvement en proposant une énergie de transition qui est transformée avec de l'hydroélectricité.

De ce qu'il nous a été donné de voir, le promoteur partage cette vision et souhaite s'investir en ce sens. Après la lecture de l'étude d'impact, il appert que celle-ci est globalement satisfaisante et a permis de bien identifier les risques et sources d'impacts. Le projet a évolué depuis la proposition initiale, notamment parce que le promoteur a

tenu compte des éléments qui ont émergé du comité consultatif (modification des torchères, déplacement des installations, réduction de la luminosité, etc.). Nous ne ferons pas, dans le cadre de ce mémoire, une analyse exhaustive de l'étude d'impact, mais souhaitons aborder certains points dans les prochaines sections.

6. Le projet Énergie Saguenay : dimension économique

Selon notre analyse, le projet Énergie Saguenay aura non seulement des impacts économiques positifs pour la région, mais aussi pour l'ensemble du Québec. Ce projet est déterminant pour Saguenay, considérant notre situation démographique et l'état actuel de notre économie. Selon les différents sondages une grande partie de la population régionale perçoit positivement ce projet. Les entrepreneurs régionaux possèdent des capacités de construction plus élevées qu'en moyenne au Québec puisque ceux-ci ont développé une expertise sur plusieurs grands chantiers tant au Québec qu'à l'étranger. On n'a qu'à penser au chantier Péribonka 4, la construction des alumineries AP 60 et Alma, ainsi que celles en Islande et au Moyen-Orient. Grâce à leur savoir-faire, les entrepreneurs régionaux possèdent une expertise variée qui pourrait être mise à profit lors de la construction de l'usine de liquéfaction à condition qu'ils puissent participer au processus d'appel d'offres. Les investissements prévus sont de 9 milliards \$ avec des retombées possibles de 2,25 milliards \$ pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean uniquement en phase de construction (Groupe performance stratégique 2020, 19).

Au-delà des chiffres, l'implantation d'une usine de liquéfaction permettrait non seulement de diversifier notre économie, mais présente également une occasion de développer une filière industrielle liée au GNL. Cette possibilité favoriserait la création d'une chaîne de valeur comme l'illustrent les exemples suivants :

- Dans les villages et les chantiers nordiques, le remplacement de centrales alimentées au mazout par des centrales alimentées au GNL va nécessiter le développement de nouvelles génératrices. Ce changement pourrait permettre à des entreprises régionales de mettre à profit leur savoir-faire pour concevoir, développer, construire, installer et vendre des centrales au GNL;
- Des employés spécialisés devront faire l'installation et l'entretien de centrales au GNL. Ces nouveaux équipements de production vont nécessiter d'avoir du personnel diplômé en équipement de GNL. Cela représente une opportunité pour les maisons d'enseignement de développer des programmes de formation reliés au secteur;
- En rendant disponible du GNL à partir d'une rampe de chargement terrestre et maritime, de nouvelles entreprises pourraient distribuer du gaz dans les villes, les communautés et les chantiers non desservis par le gaz naturel. Ainsi, Saguenay pourrait devenir la base d'approvisionnement en GNL la plus au nord du Québec;

- Le milieu maritime n'est pas en reste dans la lutte au changement climatique et cette industrie souhaite aussi réduire son empreinte carbone. L'installation de moteurs alimentés au GNL, comme ceux des traversiers de Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine, est une des solutions offertes par les constructeurs. Cette situation pourrait permettre à des entreprises régionales d'offrir des services de réparation et d'entretien des moteurs alimentés au GNL.

En plus de la filière GNL, d'autres filières économiques et sociales pourraient être développées, ce qui témoigne du rôle économique important qu'un tel projet peut avoir pour l'économie du Québec :

- Le gaz naturel est au cœur de la production d'ammoniac, lequel est crucial dans la fabrication d'engrais azotés. Il n'existe pas de telles usines au Québec et cette matière doit être importée. Nous disposerions d'atouts pour développer une usine d'engrais ;
- Les rejets de CO₂ de l'usine de liquéfaction pourraient servir à la production d'hydrogène. C'est un marché prometteur à long terme pour remplacer les hydrocarbures fossiles (Giovanni et als 2014, 212);
- Dans un esprit d'indépendance alimentaire, des projets agroalimentaires pourraient voir le jour en utilisant la chaleur générée par l'usine pour chauffer des serres;
- Les postes à pourvoir dans l'usine de liquéfaction nécessiteront une formation spécialisée. Des programmes de formation adaptés pourraient être développés dans les maisons d'enseignement régionales.

Dans l'industrie touristique, les dépenses des voyageurs et des excursionnistes sont l'un des principaux moyens pour évaluer les impacts du tourisme et une évaluation est faite annuellement par le ministère du Tourisme. La clientèle nationale et internationale qui visite notre destination est amateur de grands espaces, mais est également intéressée à connaître notre histoire et comprendre notre développement à la fois touristique et industriel. Le projet d'usine de liquéfaction étant localisé au port de Grande-Anse, le complexe serait isolé des principales zones touristiques de la région. Pour ces raisons, nous ne croyons pas que les dépenses générées par les visiteurs seraient impactées négativement avec une nouvelle installation industrielle.

Dans le contexte où le projet de GNL Québec se réalise et que le promoteur met en place les demandes qui lui sont adressées, nous croyons que le projet aurait un impact positif sur le plan économique et social.

7. Le projet Énergie Saguenay : dimension sociale

Nous avons recensé trois (3) catégories distinctes d'impacts sociaux : les impacts pour les propriétaires ayant vue sur le site, les impacts envers les utilisateurs de la rivière Saguenay et les impacts sociaux liés à la situation économique.

Un facteur fréquemment pris en compte dans les études d'impact est celui des effets que peut avoir un projet sur les résidents vivant à proximité du site. Ceux-ci peuvent voir leur quiétude affectée par des activités dérangeantes. Cette situation survient le plus souvent lorsqu'un chantier ou une usine en opération se situe à proximité des résidences. Dans le cas présent, le choix du promoteur de s'établir dans un site industriel éloigné des zones résidentielles réduit grandement ces impacts.

Dans le cas des voisins de l'autre côté de la rive et suite à leurs commentaires, le promoteur a modifié son projet pour réduire l'impact visuel. Toutefois, le choix d'un revêtement de couleur verte permettrait de réduire davantage l'impact visuel.

Quant aux impacts liés au transport maritime, nous avons entendu à deux reprises des présentations faites par les représentants de la corporation des pilotes du Saint-Laurent. À la lumière des informations obtenues, nous sommes donc d'avis que les risques divers sont limités.

La dernière catégorie concerne les impacts négatifs sur le tissu social. Comme énoncé par des économistes, à défaut de voir de grands projets se réaliser, la région connaîtra une décroissance. Une telle situation n'est pas souhaitable, puisqu'elle engendre une hausse du chômage, de la criminalité et a des impacts négatifs sur la santé. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer que la réalisation, ou non, de ce projet est en soi un facteur qui aura automatiquement des impacts positifs, mais il est clair que la réalisation du projet permettrait de consolider notre économie et le mieux être social. De plus, en considération de la population qui est prête à accueillir une usine de liquéfaction sur son territoire, nous croyons que le promoteur devrait établir son siège social à Saguenay.

8. Le projet Énergie Saguenay : dimension environnementale

Après consultation de l'étude d'impact, nous constatons que les principaux impacts négatifs appréhendés se situent dans la sphère environnementale. Bien qu'il existe un manque d'information scientifique sur certains éléments, il est clair que ceux-ci nécessitent une considération importante. Autant des membres de la communauté que des experts consultés ont souligné des enjeux qui nécessitent des mesures de mitigation. Même si à nos yeux le projet est acceptable économiquement, il doit l'être aussi sur le plan environnemental.

Aussi, nous pensons que la provenance du gaz relève du processus d'évaluation environnemental des provinces d'où vient le gaz. Quant à son utilisation, nous ne pouvons nous prononcer à savoir s'il est possible de mettre en place un système de traçabilité pour s'assurer que le gaz sert de substitut au mazout ou au charbon. Cependant, nous pouvons observer que le remplacement du charbon et du mazout par

le gaz naturel contribue à la réduction des GES d'autant plus si le gaz est transformé par hydroélectricité.

En ce qui concerne les considérations environnementales liées à la construction, le promoteur a pris en compte dans son étude d'impact, des effets sur la faune, la flore et l'hydrographie du site. Les matrices d'impacts possibles sont exhaustives et des mesures de réduction ont été planifiées. Cependant, la mise en place d'un comité de suivi permettrait de contrôler l'application desdites mesures. En phase d'opération, les principaux impacts seront visuels, sonores et liés aux émissions/rejets résultants du procédé industriel. En termes visuels, le promoteur a déplacé son usine par rapport à son emplacement d'origine afin d'en diminuer l'impact. Aussi, comme cela a déjà été mentionné, nous proposons que le promoteur utilise un revêtement de couleur verte pour se confondre avec le couvert forestier. En ce qui concerne l'éclairage nocturne, nous demandons que le promoteur prenne des mesures pour en réduire les impacts. Pour ce qui est des impacts sonores, l'absence de voisins immédiats limite les impacts négatifs. À ce sujet, des tests de sons ont été réalisés et les résultats démontrent qu'il n'y a pas d'impacts pour les résidents plus éloignés. En ce qui concerne les risques de déversement et d'accident, le gaz naturel n'est pas soluble dans l'eau et s'évapore. Ce sont les mesures de sécurité pour prévenir des accidents qui devront être prises en compte, ce qui est déjà prévu dans l'étude d'impact.

L'émission de CO₂ a un impact négatif dans la lutte aux changements climatiques. Les promoteurs prévoient des émissions de 453 KT de CO₂eq/an, soit 0,58 % du total émis au Québec (MELCC 2019, 8). Dans ce contexte, GNL Québec doit poursuivre ses efforts pour réduire ses émissions. Celui-ci propose un plan de carboneutralité, mesure que nous jugeons positive dans un contexte de réduction des GES. En produisant un gaz liquéfié par hydroélectricité et dont les émissions seront compensées, le GNL produit à Saguenay aura la plus faible empreinte carbone au monde.

Dans l'ensemble, on constate que les mesures proposées permettent de réduire les conséquences négatives probables ou plausibles. Des inquiétudes se font toutefois sentir sur le plan du transport maritime, notamment en ce qui concerne les impacts sur les mammifères marins. Le statut d'animal en voie de disparition du béluga rend légitime cette inquiétude et doit faire l'objet d'une attention particulière. Deux dangers existent pour les mammifères marins en lien avec le transport maritime : le risque de collision et les ondes sonores émises par le bruit des navires.

La limite de vitesse actuelle dans le Parc marin Saguenay–Saint-Laurent est de quinze nœuds. Les études du gouvernement fédéral font état que la diminution de la vitesse des navires à dix nœuds permettrait de réduire les risques de collision (Transports Canada 2020). Le promoteur est conscient de cette réalité et a, dès le début, proposé d'adopter cette vitesse pour ses méthaniers. Nous tenons donc à souligner l'initiative du promoteur de réduire volontairement la vitesse des navires indépendamment des normes existantes. Néanmoins, le promoteur devrait définir les moyens adoptés pour la mise en place de cette mesure afin qu'un comité de suivi environnemental puisse vérifier son application.

Pour ce qui est des ondes sonores, les connaissances scientifiques actuelles ne sont pas suffisantes pour avoir un portrait précis de ses impacts. Ce manque de connaissance ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas d'impacts. Le groupe de recherche de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), mandaté par le Gouvernement du Québec, est à l'œuvre pour étudier cet enjeu d'ici 2023. GNL Québec a déjà mentionné qu'il souhaitait collaborer à cette démarche. Le promoteur a aussi fait mention qu'il ferait construire les méthaniers les plus silencieux sur le marché, qu'il exigerait un nettoyage fréquent des navires et qu'il collaborerait avec les chercheurs à la mise en place de mesures réduisant les impacts. Nous proposons que le projet soit conditionnel au respect de ces engagements et à l'établissement d'un comité de suivi environnemental qui en fera la surveillance. Si les navires ne sont pas armés par le promoteur, GNL Québec devra s'assurer que les armateurs tiers respectent les mesures prévues. Le promoteur devra aussi s'engager formellement à mettre en pratique les mesures qui découleront des conclusions des travaux de l'UQO pour réduire les impacts du transport maritime sur les espèces animales du Saint-Laurent et du Saguenay.

Il est important de mentionner qu'une étude réalisée par WSP, à la demande de l'Administration portuaire du Saguenay (APS), démontre que si le trafic maritime sur le Saguenay triplerait par rapport à son niveau actuel, l'environnement acoustique du béluga ne serait pas affecté 95,7% du temps. Si le projet se réalise, le nombre de navires sur le Saguenay doublerait. Toutefois, si on compare la croissance de la navigation du Saguenay par rapport à celle du fleuve Saint-Laurent, on verra une augmentation de 2,5% sur les 8 000 déplacements annuels (SODES 2018, 2). Il ne s'agit pas ici de sous-entendre que ce projet aura un faible impact, mais de tenir compte du contexte global. Le Saint-Laurent est littéralement une « autoroute maritime » empruntée par des milliers de navires chaque année, ce qui affecte indubitablement les mammifères marins. Lorsque certains acteurs demandent un moratoire sur tous les projets du Saguenay pour éviter les impacts sur les bélugas, ils font fi du fait que le problème dépasse le fjord du Saguenay et que la responsabilité doit être partagée entre les gouvernements, les navigateurs actuels et les nouveaux utilisateurs.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé dans certains médias en septembre 2020, le Rapport d'activités – An #1 du groupe de recherche de l'UQO ne fait nullement état d'un moratoire (Chion et al. 2020). En entrevue, un chercheur a mentionné que cela serait nécessaire pour respecter le principe de précaution. Or, la définition gouvernementale du principe de précaution est « Principe de développement durable selon lequel lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »¹. Pour ces raisons, nous ne croyons pas qu'un moratoire devrait être adopté avant que les études ne soient complétées. De surcroît, en aucun cas GNL Québec n'a tenté d'utiliser l'incertitude actuelle concernant les impacts sonores du trafic maritime pour ne pas mettre en place de mesures de réduction. Au contraire, le promoteur a été proactif et propose d'adopter

¹ La définition gouvernementale est disponible au https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/principe_d_e_precaution.html

des mesures préventives (réduction de la vitesse, affrètement de navires plus silencieux, entretien fréquent des navires, etc.). Finalement, l'adoption d'un moratoire serait prématurée puisque l'étude de l'UQO sera complétée en 2023 et le projet de GNL Québec serait en opération au plus tôt en 2025. En conséquence le promoteur aurait deux années pour intégrer les conclusions de l'étude et adapter ses opérations maritimes.

9. Conclusion

Dès le début de sa démarche, le promoteur a rencontré divers groupes de citoyens et mis en place trois (3) comités : le comité consultatif, le comité des Premières Nations et le comité maritime. Ceux-ci se sont réunis à de nombreuses reprises au cours des dernières années pour échanger, poser des questions et apporter leur point de vue. Le promoteur a modifié son projet en tenant compte des inquiétudes et des commentaires obtenus lors de consultations. GNL Québec a signifié son intérêt pour la recherche visant à développer des mesures qui réduiraient les impacts sur les cétacés et à les adopter.

Enfin, nous en arrivons à la conclusion que le projet est bénéfique pour Saguenay et l'ensemble du Québec, qu'il est globalement bien planifié et que l'étude d'impact a su identifier les risques environnementaux. Si l'on considère la situation économique de la région et les mesures adoptées par le promoteur pour réduire les impacts sur l'environnement, nous sommes d'avis que la réalisation du projet offre des perspectives d'avenir positives pour la région. Comme élaboré précédemment, il ne s'agit pas de donner un appui sans condition au promoteur. Nous demandons qu'Énergie Saguenay s'engage formellement à appliquer les mesures que nous avons proposées et celles dont il fait mention dans son étude d'impacts. Une attention particulière devra être portée à la protection des cétacés et GNL Québec devra être prêt à innover et à adapter ses opérations en fonction des résultats des recherches commandées par les gouvernements. Nous croyons qu'au 21^e siècle, les projets doivent se réaliser en visant l'équilibre entre toutes les dimensions du développement durable. Nous sommes d'avis que le projet Énergie Saguenay produira du GNL à faible empreinte carbone grâce à un procédé innovateur et permettra à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean de renouer avec la croissance économique.

Le Quotidien, 11 juin 2020 :

« Le Saguenay–Lac-Saint-Jean présente actuellement le taux de chômage le plus élevé au Québec. Il a atteint 16,1 % en mai, un bond de 9,9 % depuis février. Au total, 19 000 emplois ont été perdus dans la région depuis le début des crises sanitaire et économique. »

Informe Affaires, 29 mai 2020 :

« Nous avons besoin, plus que jamais, d'une diversification de notre économie. Nous avons plusieurs créneaux solides avec l'aluminium et le

bois, mais il est primordial d'en développer de nouveaux afin d'être moins vulnérables à l'avenir. »

Le Devoir 30 octobre 2019, Gilles Bergeron, économiste et professeur retraité de l'UQAC dans l'opinion du lecteur :

« Depuis plus de 10 ans, la région est à la recherche de projets structurants pour diversifier et redynamiser son économie. Le projet GNL Québec pourra y contribuer et il serait sage de ne pas rejeter ce projet avant les évaluations environnementales des gouvernements du Québec et du Canada. »

Radio-Canada, Style libre, 15 octobre 2019, Marc-Urbain Proulx économiste et professeur à l'UQAC :

« Si ce projet-là ne se réalise pas à Saguenay, un projet similaire va se réaliser ailleurs. »

10. Références

Bureau des audiences publiques sur l'environnement. 2019. Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes. PR4.1 Avis des experts sur la recevabilité, document 3211-10-021-9, 85 pages. Disponible en ligne : http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-10-021

Chion, C., Bonnell, T., Lagrois, D., Guetté, A., Michaud, R., Dupuch, A., Dupras, J. (2019). Modélisation du trafic maritime et des déplacements des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent et le Saguenay pour informer le processus de réduction des impacts cumulatifs de la navigation sur les bélugas et les grands rorquals dans le contexte du déploiement de la Stratégie maritime du Québec. Rapport de l'Université du Québec en Outaouais pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 128 pages.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU – CMED. 1987. Rapport Brundtland – Notre avenir à tous. Organisation des Nations Unies, Presses de l'université d'Oxford, 383 pages.

Giovanni, N., Natale, A., Gerardo, N. et Roberto, B. 2014. A technical and environmental comparison between hydrogen and some fossil fuels. Energy Conversion and Management 89 (2015), 205-213.

Gouvernement du Québec. 2006. Loi sur le développement durable – D-8.1.1. Publications Québec, Légis Québec, 10 pages.

Groupe performance stratégique. 2020. Caractéristiques des filières industrielles potentielles et des usages courants des produits liés aux grands projets en cours de développement au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Étude réalisée pour le compte

de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay – Le Fjord en février 2020. Saguenay. 25 pages.

Institut de la statistique du Québec. 2015. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC). Fiche synthèse de MRC. Disponible en ligne : https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_02/region_02_00.htm

Mallette. 2018. Étude de retombées socio-économiques – Rapport final. Étude réalisée pour le compte de GNL Québec – Projet Énergie Saguenay, 44 pages.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation. 2020. Portrait régional Saguenay–Lac-Saint-Jean. Disponible en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/saguenay-lac-saint-jean/portrait-regional/demographie/>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2019. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale de la réglementation carbone et des données d'émission, 44 p. [En ligne].

Mouvement des caisses Desjardins. 2019. Études régionales – Région administrative du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Desjardins, Études économiques, Lévis, 9 pages

Société de développement commercial du Saint-Laurent. 2018. Bulletin d'information maritime, numéro 11. Décembre 2018. Disponible en ligne. 9 pages.

Transports Canada. 2020. Protéger les baleines noires de l'Atlantique Nord des collisions avec les navires dans le golfe du Saint-Laurent. Gouvernement du Canada, Ottawa. Disponible en ligne : <https://www.tc.gc.ca/fr/services/maritime/navigation-conditions/protoger-baleines-noires-atlantique-nord-collisions-navires-golfe-saint-laurent.html>, Consulté le 18 avril 2020.

Ville de Saguenay. 2020. Le portrait - Schéma d'aménagement et de développement révisé 2020. Ville de Saguenay, règlement VS-R-2020-XXX, 140 pages.